



LES AVOCATS D'ENTREPRISE EN DROIT SOCIAL



CONSEIL
NATIONAL
DES BARREAUX





© 2007

LES AVOCATS D'ENTREPRISE EN DROIT SOCIAL

Page 5

LES AVOCATS DE L'ENTREPRISE

Page 6

**L'AVOCAT ASSISTE L'ENTREPRISE DANS
LA GESTION DES RELATIONS INDIVIDUELLES**

Page 7

**L'ENTREPRISE A RECOURS AUX AVOCATS
POUR ÉTABLIR SA STRATÉGIE SOCIALE**

Page 9

**MISE EN PLACE DES POLITIQUES
DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
COMPLÉMENTAIRES**

Page 10

**L'AVOCAT ASSISTE L'ENTREPRISE LORS
DES ÉVOLUTIONS DE SON PÉRIMÈTRE**

Page 12

**L'INTERVENTION DE L'AVOCAT PERMET
DE PRÉVENIR LES RISQUES, DE METTRE
L'ENTREPRISE EN CONFORMITÉ ET DE GÉRER
LES CONTENTIEUX**

Page 14

**L'EXPERTISE DES AVOCATS AU SERVICE
DE L'ÉVOLUTION DU DROIT**



Les avocats, partenaires des entreprises pour la gestion de leurs ressources humaines

Au cœur de ses enjeux économiques et sociaux, le droit social est pour l'entreprise une source d'opportunités et de contraintes multiples. Gestion prévisionnelle des emplois, temps de travail, réorganisations, négociation, formation, etc. : tous les champs clés de la vie sociale de l'entreprise ont une dimension juridique en constante évolution.

Les avocats en droit social sont les premiers partenaires des dirigeants pour les conseiller sur leurs problématiques et stratégies sociales et leur offrir les outils les mieux adaptés à la gestion de leurs ressources humaines.

Face à la multiplication des contraintes juridiques et des risques associés, l'intervention de l'avocat offre à l'entreprise la sécurité juridique qu'elle recherche.

LES AVOCATS DE L'ENTREPRISE

Les avocats en droit social assistent les entreprises dans tous les aspects du droit du travail et de la protection sociale. Leurs clients sont des entreprises privées nationales et internationales (grands comptes, PME et TPE), des entreprises publiques, établissements publics et collectivités territoriales et des organisations professionnelles. Ils assurent deux types de missions :

Une mission d'assistance et de conseil sur la législation du travail et des relations sociales. Elle permet d'anticiper les problématiques à venir, d'optimiser la gestion des ressources humaines, d'enrichir les relations sociales, de prévenir les risques sociaux et pénaux encourus par l'entreprise.

Une mission de gestion des contentieux devant les juridictions compétentes en matière de droit du travail et de la protection sociale. L'avocat assiste et défend l'employeur dans la gestion des litiges individuels et collectifs.

L'AVOCAT ASSISTE L'ENTREPRISE DANS LA GESTION DES RELATIONS INDIVIDUELLES

Les entreprises recherchent des modes contractuels leur permettant de s'adapter aux contraintes de leur activité et de répondre aux souhaits de leurs collaborateurs. Les avocats les aident à choisir et analyser les avantages et risques des différents outils : contrats de travail, de consultants, agents commerciaux, VRP, portage salarial, etc.

L'avocat a vocation à intervenir dans toutes les étapes des relations individuelles de travail, de l'élaboration à la rupture du contrat de travail.

Elaboration du contrat

Le contrat de travail est un élément essentiel du statut d'un collaborateur. Les avocats aident leur clients à choisir et à rédiger des contrats adaptés à leurs besoins : contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée, temps partiel ou temps complet, contrats bénéficiant d'une aide de l'Etat, contrats de salariés détachés en France ou à l'étranger, contrats de travail de dirigeants ou de cadres supérieurs, CNE, etc.

Rupture du contrat

La rupture du fait de l'employeur impose le respect des règles du licenciement. Les avocats conseillent leurs clients sur l'opportunité et les coûts d'une rupture, participent à la définition du motif de licenciement, à l'élaboration du calendrier des licenciements, à la préparation des divers documents requis pour les besoins de la procédure de licenciement. Ils assurent également le suivi et la mise en œuvre de la procédure particulière de licenciement des salariés protégés et accompagnent les entreprises dans les négociations de départ dans le cadre de transactions et de conventions de rupture amiable.

Mobilité et expatriation

La connaissance des conventions internationales de sécurité sociale et du droit communautaire permettent aux avocats d'aider les entreprises à choisir les statuts de leurs salariés mobiles : choix entre détachement et expatriation, traitement fiscal et social de la migration internationale. Ils conseillent aussi les entreprises étrangères lors de leur implantation en France et les aident à assumer leurs obligations sociales.

L'ENTREPRISE A RE COURS AUX AVOCATS POUR ÉTABLIR SA STRATÉGIE SOCIALE

Les avocats assistent l'entreprise à chaque étape du dialogue social.

Négociation collective

Sans se substituer aux représentants de l'entreprise dans les négociations, les avocats les aident à définir une stratégie de négociation, à évaluer l'impact des mesures envisagées et à respecter la réglementation dans des domaines tels que la durée du travail, la rémunération, les transferts d'entreprises, la non discrimination, les chartes informatiques, les régimes de prévoyance, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), etc. Cette intervention concerne notamment la rédaction des accords, le suivi de la négociation avec les partenaires sociaux, l'information et la consultation des institutions représentatives du personnel, le dépôt des accords auprès de l'administration, l'analyse des impacts financiers des accords signés.

Les avocats interviennent également au niveau des branches professionnelles pour aider les partenaires sociaux dans la rédaction des conventions collectives.

Institutions représentatives du personnel

Les relations avec les institutions représentatives du personnel (IRP) sont le cadre du dialogue social quotidien. Les avocats aident les directions des ressources humaines dans la gestion des relations avec les IRP, syndicats et élus, dans la préparation des documents d'information et dans les procédures d'information et de consultation des comités d'entreprise.

Elections dans les établissements, les entreprises et les groupes

Les avocats accompagnent l'entreprise à chaque étape du processus de désignation des représentants

du personnel que ce soit dans le cadre des élections des délégués du personnel ou du comité d'entreprise, de la constitution d'unités économiques et sociales ou de comités de groupes au niveau français et européen. Ils interviennent notamment dans le calcul des effectifs, la préparation du protocole d'accord préélectoral et de la documentation requise, les négociations avec les organisations syndicales et avec l'inspection du travail, le suivi du déroulement du processus électoral, la gestion des contentieux liés au déroulement des élections.

MISE EN PLACE DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

Rémunération complémentaire

Plans d'épargne d'entreprise, stock-options, épargne retraite, attribution gratuites d'actions, intéressement, participation, etc. Chaque dispositif de rémunération complémentaire justifie l'intervention des avocats pour mettre en place des outils adaptés aux politiques sociales de l'entreprise.

Minima, bonus, primes, etc.

Les entreprises recherchent une flexibilité des rémunérations leur permettant de s'adapter aux variations d'activité et à la performance de leurs collaborateurs. Les avocats les aident à définir des politiques de rémunération conformes aux conventions collectives et à la jurisprudence. Ils accompagnent leurs clients

dans la définition des stratégies de mise en place des évolutions et modifications de rémunération.

Allègement de cotisations sociales

Les avocats conseillent les entreprises dans le choix et la mise en œuvre de dispositifs d'allègement de cotisations sociales permettant à l'employeur de réduire les coûts de main d'œuvre dans le respect des dispositifs légaux.

L'AVOCAT ASSISTE L'ENTREPRISE LORS DES ÉVOLUTIONS DE SON PÉRIMÈTRE

Fusions, acquisitions, cessions de fonds de commerce, OPA/OPE

Dans le cadre d'opérations de fusions et acquisitions et de cessions totales ou partielles d'entreprises sous quelque forme que ce soit, les avocats réalisent les audits des sociétés pour vérifier leur conformité aux règles de droit social, identifier et chiffrer les contraintes et engagements souscrits à l'égard du personnel, apprécier les risques sociaux auxquels l'entreprise est éventuellement exposée, conseiller sur les clauses des contrats de cession liées aux questions sociales et sur les procédures d'information et de consultation des comités d'entreprise.

Restructurations

Les procédures d'information et de consultation des représentants du personnel obéissent à des règles

complexes. Les avocats déterminent la stratégie la mieux adaptée, préparent les notes d'information, le projet de plan de sauvegarde de l'emploi, revoient les procès-verbaux des réunions avec les représentants du personnel, préparent les accords dits "de méthode" (calendrier des réunions, mesures sociales d'accompagnement, indemnités complémentaires, etc.). Outre les IRP, les procédures de restructuration imposent une communication vers d'autres parties prenantes : les avocats assistent les DRH dans la communication interne et dans la gestion des relations avec l'administration du travail. Ils peuvent aussi intervenir auprès des élus locaux et des représentants de l'Etat.

Transferts d'entreprise, outsourcing, insourcing

Les avocats aident leurs clients à comprendre et analyser les questions juridiques qui se posent à l'occasion de tout transfert de salariés : caractère automatique ou non des transferts, modalités de restructuration, harmonisation des statuts collectifs, rédaction des conventions de transfert, respect des obligations liées à la sous-traitance, etc.

Entreprises en difficulté

Le travail d'évaluation et d'analyse du bilan social des entreprises concerne également les entreprises en difficulté. A la mise en œuvre des audits sociaux s'ajoute le conseil des repreneurs : détermination de ses engagements sociaux, préparation de l'offre de reprise, préparation et participation aux réunions avec les représentants du personnel, représentation devant les juridictions commerciales, etc.

L'INTERVENTION DE L'AVOCAT PERMET DE PRÉVENIR LES RISQUES, DE METTRE L'ENTREPRISE EN CONFORMITÉ ET DE GÉRER LES CONTENTIEUX

Prévention des risques en matière pénale

Le social peut conduire au pénal : harcèlement, discrimination, hygiène et sécurité, sous-traitance illicite... les frontières de la légalité sont parfois ambiguës, du moins sources d'interprétations. Les avocats éclairent les entreprises sur leurs obligations et les moyens de prévenir les risques.

Gestion des relations avec l'inspection du travail

Les avocats en droit social apportent aux entreprises leur expérience de l'administration du travail et des relations avec l'inspection.

Suivi des cotisations sociales

Les avocats aident les entreprises dans leurs déclarations et à tous les stades des contrôles URSSAF. Ils réalisent des audits de conformité afin de mettre en évidence les risques liés au non-respect des obligations légales et réglementaires relatives au paiement des cotisations sociales. Ils apprécient notamment ceux relatifs aux dispositifs d'allègement de cotisations et conseillent la mise en place de solutions appropriées.

Gestion des conflits collectifs

Les avocats conseillent les entreprises dans la gestion des conflits collectifs à travers l'analyse de la situation, l'accompagnement de la négociation et la conduite des actions contentieuses urgentes. Les avocats aident leurs clients à limiter les impacts des conflits et à restaurer le climat social.

Contentieux individuels

Le contentieux individuel peut être lié à un licenciement, au non respect de la clause de non concurrence, à la discrimination, au harcèlement, au non respect de la règle “à travail égal, salaire égal”, etc. Les avocats représentent l'entreprise devant les juridictions concernées : conseils de prud'hommes, cours d'appel, tribunal des affaires de sécurité sociale, juridictions répressives, Cour de cassation... Ils aident à la définition des négociations transactionnelles et à la rédaction des protocoles.

Contentieux des procédures de restructuration

Les procédures collectives peuvent donner lieu à des contentieux individuels ou collectifs. Les avocats assistent les entreprises dans la gestion des contentieux judiciaires avec les représentants du personnel, les syndicats ou les salariés, tant dans le cadre de procédures d'urgence que de procédures normales.

LES AVOCATS METTENT LEUR EXPERTISE AU SERVICE DE L'ÉVOLUTION DU DROIT

Leur connaissance des enjeux, des règles et des pratiques du droit social font des avocats des partenaires des institutions dans l'évaluation des réformes envisageables. Ils décryptent les tendances et les évolutions d'un secteur en mutation constante.

Les avocats en droit social participent régulièrement à des groupes de travail avec les ministères concernés sur l'élaboration de nouvelles normes ou pour l'évaluation de l'impact d'un projet relatif au droit du travail sur la vie des entreprises et de leurs collaborateurs.

Ils forment les futurs avocats à travers l'enseignement de leurs matières dans les universités de droit, les grandes écoles et l'Ecole de Formation du Barreau (EFB).

Les avocats spécialistes en droit social rédigent des articles commentant les décisions de justice et les questions techniques liées au droit social dans les revues juridiques spécialisées.

Ils constituent une source permanente d'information qualifiée pour expliquer et analyser de façon synthétique les questions de droit social en France et à l'international (entretiens, tribunes libres, rédaction de chroniques).



Ce guide a été réalisé par Stéphanie Stein,
avocate au Barreau de Paris, membre de

Avo|sial

AVOCATS D'ENTREPRISE EN DROIT SOCIAL

